

Normes de Garde-corps - Fiche Synthèse

1. Objectif d'un garde-corps

Prévenir les chutes, sécuriser les zones à risque (balcons, terrasses, escaliers), et assurer la sécurité tout en laissant passer la lumière.

2. Norme NF P01-012 : Dimensions

- Hauteur minimale : 1 m (ou 80 cm si l'élément > 50 cm de large)
- Zone basse de 45 cm : pas de vide > 11 cm
- Espacement au-dessus : max 11 cm
- Éviter les barres horizontales en logement collectif

3. Norme NF P01-013 : Résistance mécanique

- Résistance horizontale :
 - 60 daN/m pour logements
 - 100-170 daN/m pour ERP
 - Jusqu'à 300 daN/m pour lieux à forte densité

4. Code du travail (lieux professionnels)

- Garde-corps obligatoires à partir de 50 cm de chute
- Doivent comprendre lisse haute, intermédiaire et plinthe
- Adaptés aux contraintes de sécurité sur site

5. Cas particuliers

- Fenêtres : garde-corps si hauteur > 1 m
- Escaliers publics : main courante obligatoire dès 3 marches
- Toitures techniques : protection requise lors d'interventions

6. Matériaux autorisés

- Métal (inox, acier), verre sécurit, bois, câble inox (si normes respectées)

7. Entretien & vérification

- Vérifications régulières obligatoires en ERP
- Mise aux normes en cas de rénovation